

MAIRIE D'AIGNAN
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 10 Juin 2021 à 20 Heures 30.

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 10 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en raison de la crise sanitaire, salle de l'espace d'animation intergénérationnel, place des arènes, sous la présidence de Monsieur PÉRÈS Gérard, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : MM DARBAS Jean-Yves GARCIA Grégory GARROS Marc BARNADAS Mathieu LETELLIER Patrick BARATAULT Philippe AURENSAN Michel CHANUT Michel Mmes DALY Géraldine PESQUIDOUX Valérie

Etaient absents et excusés : Mme TOUJA Noémie ayant donné procuration à M. PÉRÈS Gérard – Mme SARNIGUET Chantal ayant donné procuration à M. DARBAS Jean-Yves – Mme CALLAC Marie-Pierre ayant donné procuration à M. GARROS Marc – M. LAGARDE Michel ayant donné procuration à M. BARNADAS Mathieu.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2021 qui n'appelle aucune observation ainsi que celui du 6 mai pour lequel MM BARATAULT et BARNADAS votent contre.

Monsieur Jean-Yves DARBAS est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Plan d'aménagement de la forêt : présentation par les agents de l'ONF
Renouvellement certification gestion forestière
Résiliation baux logements
Digue du Lac : devis installation d'un système de mesure
Décision modificative lotissement (changement d'article)
Examen divers devis
Renouvellement mise à disposition éducateur sportif
Permis de stationnement :
Café du Commerce
Sarl BBC
Le Vieux Logis
Questions diverses

Plan d'aménagement de la forêt :
présentation par les agents de l'ONF

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FIGONI, agent ONF qui présente le projet d'aménagement forestier pour la période 2021-2040. Il précise que ce document obligatoire est un guide de gestion qui envisage et prépare les actions futures et n'est pas figé. Il peut évoluer avec le temps et les circonstances : événements climatiques ou sanitaires, fluctuations économiques, variations des capacités financières du propriétaire.

Monsieur FIGONI rappelle les rôles de la forêt : production forestière (renouvellement des peuplements –desserte), accueil du public, protection de la faune et de la flore, protection contre les risques naturels, activité cynégétique et gestion des cervidés.

La forêt qui comprend 15 parcelles ou unités de gestion est composée généralement de peuplements adultes et avancés en maturité, avec une bonne répartition des gros et très gros bois, l'essence principale présente est le chêne sessile.

Les orientations de gestion forestières proposées sont :

- La sylviculture vers un traitement en futaie régulière par parquets.
- L'intégration de la sensibilité environnementale, paysagère et sociale de la forêt
- La lutte contre le changement climatique

Un effort de régénération pour une forêt équilibrée porte la surface d'équilibre à 23.80 ha.

Il indique ensuite l'état d'assiette, à savoir le programme des coupes, les recettes de bois prévisionnelles, les travaux d'investissement, d'entretien et autres, la concentration sur le renouvellement et la régénération du peuplement.

Le plan d'aménagement permet également de conserver le label PEFC (certification de gestion durable des forêts)

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le projet d'aménagement forestier 2021-2040.

Renouvellement certification gestion forestière

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité pour la commune de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

- ✓ valoriser les bois de la commune lors des ventes
- ✓ accéder aux aides publiques en lien avec la forêt
- ✓ bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt
- ✓ participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives

Avis favorable à l'unanimité.

Résiliation baux logements

Monsieur le Maire donne lecture des lettres de :

Madame MUNOZ Yina qui demande la résiliation du bail du logement qu'elle occupe 2 rue de la Tour à compter du 30 juin prochain. En raison d'un nouveau travail elle doit quitter la commune et ne pourra pas également prendre le logement du presbytère pour lequel elle avait eu un accord lors d'un précédent conseil.

Madame MARCU Bianca domiciliée 4 avenue du Docteur Dousset souhaite quitter son logement pour raisons professionnelles à compter du 30 juin 2021.

Le conseil municipal donne son accord pour ces deux résiliations.

Digue du Lac : devis installation d'un système de mesure

Monsieur le Maire rappelle la visite du lac de la forêt par la DDT du Gers – Service Eau et Risques effectuée dans le cadre du projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour et le respect des débits minimums biologiques.

La pose d'un système de mesure sur la digue du lac étant exigée, la CACG (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne) a été sollicitée pour l'installation d'un système de mesure du débit des fuites.

Monsieur le Maire présente le devis de la CACG d'un montant de 3530 € 40 (trois mille cinq cent trente euros et 40 centimes) comprenant la visite d'inspection, la pose du dispositif de mesure du débit des fuites et jaugages. Accord.

Décision modificative lotissement (changement d'article)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les services du Trésor Public lui ont demandé d'effectuer une décision modificative au budget primitif de la commune afin d'imputer la subvention versée au lotissement en fonctionnement et non en investissement.

La modification est donc la suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2041632 (204) : Bâtiments et installations	-77 168,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	-77 168,00
	-77 168,00		-77 168,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-77 168,00		
6748 (67) : Autres subventions exceptionnel	77 168,00		
	0,00		
Total Dépenses	-77 168,00	Total Recettes	-77 168,00

Avis favorable à l'unanimité.

Examen divers devis

Monsieur le Maire présente plusieurs devis :

✓Spectacle pyrotechnique du 13 juillet

Feu d'artifice – Upgrade Fireworks – 32400 Izotges -----2100 € 00 TTC

Monsieur Barnadas signale que M. Lagarde vote contre cette proposition.

✓Illuminations :

Noel – Yess électrique – Auch 32000 -----4827 € 59 TTC

Octobre rose – Yess électrique -----3955 € 36 TTC

Accord à l'unanimité

✓Réhabilitation gendarmerie

Mission étude thermique bâtiment

BIE – BIGORRE INGENIERIE ETUDES – Vic en Bigorre – 65500 ---1800.00 € TTC

2Y INGENIERIE – Grenade 31330 -----5940.00 € TTC

Le conseil municipal retient la proposition de la société BIE pour 1800 € TTC.

Renouvellement mise à disposition éducateur sportif

Monsieur le Maire rappelle que les associations : Union Sportive Aignanaise, Gymnastique Volontaire et Tennis Club bénéficient d'une mise à disposition d'un fonctionnaire pour l'enseignement et l'encadrement de leurs diverses activités sportives.

Il convient puisque M. LADET éducateur sportif a donné son accord, de renouveler cette mise à disposition pour une durée de 3 ans, à raison par semaine de 6.69 H pour l'USA, 0.72 H pour le Tennis Club et 0.72 H pour la gymnastique.

Avis favorable à l'unanimité de l'assemblée.

Permis de stationnement

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'harmoniser les autorisations de terrasse accordées aux propriétaires de café restaurant du village et d'augmenter la surface d'occupation durant la saison estivale.

Des permis de stationnement dont les conseillers ont eu copie, en réglementent l'usage. Il s'agit du Café Tabac du Commerce (M. VIVALDI Christian), de la Sarl BBC (M. VITU Fabien) et de l'Hôtel Restaurant Le Vieux Logis (Mme CERES Solange).

L'ensemble du conseil municipal donne son accord.

Questions diverses

Sont évoqués un problème de stockage de branchages par des particuliers à la cité des HLM ainsi que l'environnement devant l'ancien café L'Encantada.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures et 40 minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 15 Juin 2021 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 15 Juin 2021

Le Maire,
Gérard PÉRÈS

